

# LE MONDE ILLUSTRÉ.

Montréal, 17 janvier 1885

## SOMMAIRE

**TEXTE :** Gagnants des gros lots. — Entre-nous, par Léon Ledieu. — Notre nouveau feuilleton. — Poésie : Le foyer. — Le premier voyage du petit Jésus, par Stanislas Côté. — Tirage des primes du mois de décembre : Liste des numéros gagnants. — La Chambre No. 7 (suite), par Raoul de Navery. — M. François Coppée. — Au Congo — Un conseil par semaine — Récréations de famille : Charade et rébus. — De partout — Primes du *Monde Illustré*.

**GRAVURES :** M. François Coppée, de l'Académie française. — La mission de M. de Brazza au Congo. — Gravure du feuilleton. — Rébus.

## GAGNANTS DES GROS LOTS

La prime de \$50 a été réclamée par Jean-Baptiste Denis, n° 184, rue Sainte-Elizabeth, Montréal ; celle de \$25, par Joseph Villeneuve, 331, rue Richmond, Montréal ; J. E. St-Hilaire, 208, rue Workman, Sainte-Cunégonde, \$15 ; L. J. Laverdure, Montpellier, E.-U., \$10 ; J. Bazin, 870 1/2, rue Sainte-Catherine, Montréal, \$4 ; Damasse Alard, 213, rue Visitation, Montréal, \$3.

Dans notre prochain numéro, nous donnerons la liste complète des personnes qui ont réclamé des primes.

## ENTRE-NOUS

L'année commence mal ; deux meurtres en une semaine !

Il a été déjà constaté que le crime appelle le crime, et il est rare qu'un assassinat ne soit bien vite suivi d'un autre dans la même région.

Voyez à Paris : une femme, mi-lame Hugues, tué un homme qui la calomniait ; huit jours après, on apprend que dans une petite ville voisine, un meurtre du même genre avait lieu.

Chez nous, c'est la même chose : mercredi soir, un canadien est assassiné à Terrebonne, et le lendemain une dépêche nous annonce qu'un irlandais a été tué à Buckingham.

Il semble qu'un crime soulève derrière lui un vent qui souffle les idées sanguinaires.

Le vertige s'empare de certaines têtes, les yeux voient rouge, et bientôt de grandes taches de sang marquent la place où sont passés les malheureux qui deviennent en proie à cette ivresse.

Le crime de Terrebonne a été commis dans des circonstances tellement révoltantes, qu'il est difficile de se rendre compte du mobile qui a poussé les assassins à commettre cette infamie.

\*\*\*

On dit souvent que les chiffres ont une éloquence toute spéciale, et qu'ils portent en eux-mêmes un enseignement.

Si ce dicton est vrai, et je ne vois pas pourquoi il ne le serait pas, les dernières statistiques du bureau de la Cour du Recorder nous révèlent des choses étranges.

Ainsi, nous trouvons sur la liste des délits qui ont été jugés par ce tribunal : n'avoir pas jeté de cendres sur le trottoir en hiver : deux.

Ce chiffre me rend rêveur.

Quand tout l'hiver nous constatons que, grâce à la glace qui encombre les trottoirs de notre bonne ville de Montréal, les piétons sont exposés à se casser bras et jambes, que tous nous en faisons l'expérience chaque jour, et qu'on voit à la fin de l'année que deux personnes seulement ont comparu devant la Cour pour répondre à cette accusation, on se demande ce que l'on doit en conclure.

Quant à moi, je crois tout simplement qu'il y a eu erreur de la part de l'employé chargé de faire les statistiques, et que son intention était de dire que deux personnes seulement avaient jeté des cendres sur le trottoir pendant l'année 1884.

Comme cela, tout s'explique.

\*\*\*

Il m'est impossible de passer sous silence une af-

faire dont le bruit s'est répandu d'un bout à l'autre du pays, et dont l'écho se répercutera jusqu'en Europe.

Je veux parler du scandale Savary-Verez.

Je vous ai déjà dit quelques mots de Savary, financier ruiné et ruineur qui, par suite d'opérations semblables à celles des Bontoux et consorts, de l'Union Générale, a été forcé de venir au Canada se mettre à l'abri des poursuites dont il était l'objet.

On ne badine pas en France avec les banquiers imprudents ou criminels, on y est beaucoup plus sévère que chez nous, et en affaires financières il faut avouer que si nous sommes plus avancés au point de vue pratique, les Français nous sont de beaucoup supérieurs sous le rapport de l'épité.

Une faillite est toujours chose très grave là-bas, c'est le déshonneur, et les tribunaux sont impitoyables pour ceux qui commettent la moindre infraction à la loi des sociétés.

On est plus coulant ici ; ce qui est crime en France n'est même pas un délit en Canada ; mais ceci ne vient pas précisément de nous-mêmes, nous n'en sommes pas responsables, car nos lois sur les compagnies nous viennent des Anglais.

Quoiqu'il en soit, Savary, pourchassé, condamné en France, est venu s'établir à Québec, où il a pris le nom de Quéneault, et pour vivre, (car il avait perdu toute sa fortune personnelle, deux millions, dans la débâcle) il eut recours à la plume, qu'il manie très bien du reste, et sa plume le faisait vivre.

On a bien parlé aussi d'une affaire d'ordre essentiellement privée dans laquelle le nom de Savary était mêlé, mais je ne puis en décrire les honteux détails, il me faudrait pour cela la plume de Zola et la palette de Manet.

\*\*\*

On en était là et on ne pensait plus guère à ce qui s'était passé en France, quand un compatriote de Savary, chevalier de différents ordres complètement étrangers à la Légion d'honneur, se mit un beau jour à monter sur les toits et à crier : "Au voleur !" en montrant du doigt Quéneault.

On se retourna, on suivit la direction du doigt vengeur, et on s'aperçut alors que Quéneault et Savary étaient le même homme.

D'aucuns dirent : "Cela m'est bien égal ; s'il est honnête homme, ici, cela me suffit," mais ce fut le petit nombre.

Le re-hesueur de torts, le vengeur de la vertu outragée, celui qui venait de dénoncer le coupable était un bel homme, bien campé, parlant sur un d'apason très élevé et le prenant de très haut avec les petites gens. On l'appelait M. le baron de Verez.

On le connaissait depuis peu, et il n'avait guère marqué son passage à Montréal que par un mot qui a eu un certain retentissement ; il avait prononcé un jour, dans une réunion d'hommes influents, une phrase assez mal tournée qui pouvait se résumer ainsi : "Tous les Français qui sont en Canada sont des bandits, et moi, baron, je viens réhabiliter la vraie France en me fixant parmi vous, les plus honnêtes gens du monde."

L'assertion était tellement abracadabrante, que quelques-uns des auditeurs s'enfuirent en s'assurant qu'ils avaient encore leur porte monnaie.

Les compatriotes de M. le baron dirent en apprenant la chose : "Voilà un gaillard qui doit avoir une profonde connaissance des hommes ; il ne se salira guère les mains à travailler ; le renard de la fable n'était pas un sot : un flatteur vit aux dépens de celui qui l'écoute."

Le baron vécut en grand seigneur et lança une affaire, l'exploitation de l'ignifuge.

\*\*\*

Ce produit merveilleux doit supprimer toutes chances d'incendies. On en frotte n'importe quoi, et aussitôt le corps enluit de cette matière devient complètement réfractaire au feu.

Les pompiers sont furieux et parlent de lyncher l'inventeur.

Les marchands de bois sont rêveurs et se demandent avec effroi si on a l'intention de mettre de l'ignifuge sur le bois de chauffage, ce qui serait très gênant.

Les savants disent qu'il existe déjà cinquante systèmes de ce genre depuis trente ans, et qu'en Europe les robes des danseuses et les lecors de théâtres sont imprégnés de matières, dont la composition n'est pas un secret, qui les mettent à l'abri du feu.

Quoiqu'il en soit, la question est de savoir si on a trouvé des actionnaires.

Rassurez-vous, il y en a ; les fonds sont souscrits. M. Gogo a payé.

\*\*\*

M. Gogo est immortel et cosmopolite, mais c'est en France qu'on a donné ce nom à l'actionnaire-type, possédant des trésors de naïveté, actionnaire quand même, toujours volé et toujours prêt à se refourrer dans une affaire où il est sûr de perdre la monnaie qu'il versera.

Proposez à M. Gogo une opération ayant du bon sens, une chose sûre, où il n'ait aucun risque, que cette affaire soit lancée par un honnête homme qui ne romette pas plus de beurre que de pain, soyez certains qu'il refusera.

Au contraire, parlez lui d'une chose idiote, insensée, absurde et ruineuse, mais en lui faisant miroiter des millions à gagner, vous le verrez vous supplier d'accepter ses écus.

Que voulez vous, M. Gogo est... gogo.

De Villemessant racontait, il y a quelque trente ans, une anecdote qui donne la mesure du crétinisme du type qui nous occupe :

Un chevalier d'industrie quelconque venait de lancer, à grands coups de tam tam, une affaire véreuse, quelque chose comme l'exploitation des brouillards du Rhin ou des mines de diamants du Sault-au-Récollet ; un brave provincial écrit au grand journaliste en lui disant qu'il a l'intention de prendre des actions pour trente mille francs, et terminant par lui demander son opinion sur la valeur de l'entreprise.

De Villemessant lui dit aussitôt que l'affaire n'est qu'un trompe l'œil, dont le résultat sera un trou dans la lune.

M. Gogo lui répond huit jours après, le remercie de ses excellents avis et finit sa lettre par ces mots légendaires : "J'ai suivi votre conseil, je n'en ai pris que pour vingt mille francs !"

Vous voyez qu'il n'y a rien à dire à des hommes de ce genre.

M. Gogo habite Montréal et Québec, tout aussi bien que Paris, Londres et Pékin.

\*\*\*

M. Gogo m'a fait ouvrir une parenthèse un peu longue, je m'empresse de la fermer et de revenir à mes moutons, Savary et de Verez, qui se déchirent à belles dents, comme des loups—quoiqu'en dise le proverbe, que les loups ne se mangent pas entre eux.

Au cri lancé par de Verez, il se fit un vide barométrique autour de son adversaire.

Le lendemain, cependant, Savary dit à de Verez : "Eh bien ! oui, j'ai été condamné en France à cinq ans de prison pour infraction à la loi des sociétés françaises, mais vous avez commis les mêmes fautes que moi, vous avez fait pire, vous avez lancé dix affaires véreuses, vous avez été mon associé quelque temps, votre père a été mon employé, vous ne pouvez vous montrer ni en France, ni en Belgique, et qui plus est, vous êtes mon obligé, vous êtes la cause de ma ruine, je vous ai prêté plusieurs centaines de mille francs que vous ne m'avez jamais rendus. Si je suis coupable, vous l'êtes plus que moi."

Dans cette lettre étaient cités des extraits de pièces judiciaires d'une nature grave.

Cette lettre fit grand bruit, à Québec surtout, et bientôt on se demanda si, comme l'affirmait Savary, on n'était en présence d'une histoire de Bertrand et de Raton, où l'un retirait les marons du feu pendant que l'autre les mangeait.

La ville est actuellement divisée en deux camps, tenant l'un pour Bertrand, l'autre pour Raton, et l'opinion publique a été encore plus surexcitée quand on apprit que M. le baron de Verez avait été arrêté sous accusation d'avoir obtenu des marchandises sous de faux prétextes, sur la plainte d'un marchand de vin, de Québec.

Quant à nous, ne prenons parti pour personne dans cet imbroglio, gardons nos écus et souvenons-nous du vieux proverbe : *Il n'est noblesse que vertu.*

\*\*\*

S'il est un pays au monde où la noblesse de nom est commune, c'est bien l'Espagne, ce pays classique des amours où l'éventail, la mandoline et l'échello de soie jouent un si grand rôle.

L'Espagne, où tout mendiant en haillons, la moustache en croc, l'œil hardi, fièrement campé sur le